www.cgt-ratp.fr

Paris, le 10 novembre 2026

Monsieur Jean AGULHON
Directeur Général Adjoint de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 – PARIS CEDEX 12

Objet : **Demande d'ouverture d'une procédure de révision de l'ACCORD RELATIF A LA POLITIQUE DE REMUNERATION DE L'ENCADREMENT (PRE) du 31 mai 2022 relatif à la rémunération de l'encadrement entré en vigueur le 1er janvier 2023.**
Courrier envoyé par mail et en RAR.

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

En application des dispositions de l'article L. 2261-7-1 du Code du travail et aux dispositions de l'Accord, la CGT-RATP demande officiellement l'ouverture d'une procédure de révision de l'Accord relatif à la Politique de Rémunération de l'Encadrement (PRE) du 31 mai 2022, applicable depuis le 1er janvier 2023.

Depuis sa mise en œuvre, les modalités de rémunération, fondées notamment sur l'individualisation des augmentations et des primes de résultat, suscitent de nombreuses insatisfactions parmi les agents de maîtrise, techniciens supérieurs et cadres.

La CGT-RATP souhaite donc porter les revendications suivantes :

- Instaurer un socle collectif d'augmentation salariale et réduire les inégalités de traitement.
- Mieux reconnaître l'ancienneté, les compétences et les responsabilités.
- Garantir la transparence des enveloppes budgétaires, des critères et de la répartition des augmentations et des primes.
- Préserver le pouvoir d'achat par une politique salariale adaptée à l'évolution du coût de la vie.
- La prise en compte de la transparence salariale avec un retour des commissions de classement.

En conséquence, nous demandons :

- L'ouverture officielle de la procédure de révision de l'Accord.
- La transmission d'un bilan complet de son application et des données chiffrées relatives aux rémunérations.
- L'engagement de négociations avec les Organisations Syndicales Représentatives.

Notre objectif est de construire une politique de rémunération plus juste, transparente et équitable, garantissant une véritable reconnaissance du travail et des parcours professionnels.

Nous vous demandons donc de nous communiquer une proposition de calendrier pour l'ouverture de ces négociations.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, nos salutations distinguées.

Céline CASSOU
Déléguée Syndicale Centrale Adjointe

CGT *RATP*
85, rue Charlot
75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 44 78 53 61
cgt.ratp@gmail.com

Copie : Organisations Syndicales Représentatives :
CFE/CGC (signataire) / UNSA (signataire) /
FO (non signataire).